



CAGNAC-LES-MINES

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Arrêtée le :

31 mars 2025

Approuvée le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date : 31 mars 2025
Le Maire,


Patrice NORKOWSKI
Le Maire,
Patrice NORKOWSKI

Annexe réglementaire n° 5.2.1 au règlement : Liste du
patrimoine bâti, paysager et environnemental, selon le
titre 2 du règlement

5.2.1

Éléments identifiés au L.151-19 du CU

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 4)

Patrimoine bâti

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 1)

LIBELLE	ID
Élément de patrimoine à protéger : L'église à Saint-Sernin	03
Élément de patrimoine à protéger : Eglise Sainte-Barbe	04
Élément de patrimoine à protéger : Le bâtiment de l'école primaire, façades 19 e typique avec encadrement en brique	05
Nombre d'identifications	3

Petit patrimoine

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 3)

LIBELLE	ID
Élément de patrimoine à protéger : Le puits à Saint-Sernin	06
Élément de patrimoine à protéger : Kiosque au bourg	02
Élément de patrimoine à protéger : Le lavoir à Saint-Sernin	01
Élément de patrimoine à protéger : Vieille citerne de la Cité Minière	07
Élément de patrimoine à protéger : Vieille citerne de la Cité Minière	08
Nombre d'identifications	5

Zone de présomption archéologique

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 2)

Surface identifiée	22,97 ha
---------------------------	-----------------

Espaces verts insérés dans la trame urbaine

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 4)

Surface d'espaces verts identifiés	6,15 ha
---	----------------

Voies et chemins

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 6)

Linéaire de voies et chemins identifié	6,63 km
---	----------------

Éléments identifiés au L.151-23 du CU

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 4)

Haies identifiées

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 5.1)

Catégorie	Linéaire identifié
Alignement d'arbres à enjeu faible	410 m
Alignement d'arbres à enjeu modéré	186 m
Alignement d'arbres à enjeu fort	128
Haies à enjeu faible	731 m
Haies à enjeu modéré	1 210 m

Arbres à préserver

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 5.2)

Nombre d'identifications

9

Espaces boisés

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 5.3)

Espaces boisés

3,29 ha

Zones humides

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 5.4)

Surface humide identifiée

6,34 ha

Espaces boisés classés

(Cf. Titre 2 - Section 5, article 7)

Surface espaces boisés classés

416,47 ha